MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

BACCALAUREAT DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

SESSION 2019 - SERIE D

ATTESTATION DE REUSSITE ET RELEVE DE NOTES

Le jury d'examen, vu le procès-verbal de délibérations, déclare :

M. / Mlle. DAO KOLO

né(e) le 13/11/2001 à BIELOU

Centre de composition : LYCEE MODERNE DOMINIQUE OUATTARA DE SEGUELA

Jury n° : J0883 N° de table : 192900169 Matricule : 11033755Z

ADMIS(E)

Mention: PASSABLE M.G.A. : 11.73 / 20

avec les notes suivantes :

Epreuves	Coefficients	Notes
Mathématiques	04	32 /80
Sciences de la Vie et de la Terre	04	44 /80
Physique – Chimie	04	44 /80
Français (Ecrit)	02	16 /40
Français (Oral)	01	13 /20
Philosophie	02	30 /40
Histoire et Géographie	02	20 /40
Anglais (Oral)	01	09 /20
Education Physique et Sportive	/	+ 03
Total général	20	211 /400
Epreuve facultative 1 (Arts Plastiques / Economie Sociale et Familiale)	/	00
Epreuve facultative 2 (Couture / Education Musicale / Langue Vivante)	/	00
Total définitif	20	211 /400

Délibération faite à ABIDJAN, le 25/07/2019

Le président du jury (Nom, prénoms, signature et cachet)

Dr KOUASSI Florence ABOUA
Présidente de Jury
Université FHB Cocody

Pour toute authentification des informations figurant sur ce document ou pour l'établissement du diplôme et autres documents administratifs en rapport avec les résultats ci-dessus, s'adresser à la DIRECTION DES EXAMENS ET CONCOURS

MME KOUASSI ABOUA AKISSI FLORENCE

19BJ037241

MAIRIE de SEGUELA CSA ou SG/CCN° 50194 du 14-09-2021
Vu collationné et certifié conforme à l'original
de qui nous à été présenté par M. DAO kolo
CNI N° ..... établie le ..... à .....
P LE MAIRE ET P/D

Lama SOUMAHORO
2eme Adjoint au Maire

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
COMMUNE DE SEGUELA
TAXE MUNICIPALE
500 CINQ CENTS FRANCS CFA
N°A16664421

